

Liberté provisoire rejetée pour Rachid Nekkaz.

La chambre d'accusation Cour d'Alger a rejeté la demande de liberté provisoire du détenu politique Rachid Nekkaz après l'étude du dossier aujourd'hui, le 11 novembre après avoir déposé une demande de liberté provisoire le 19 Octobre 2020. Ainsi, Rachid Nekkaz reste à la prison de Koléa.

Pour rappel, la chambre d'accusation a décidé le 29 Juillet 2020 de transmettre le dossier de Rachid Nekkaz à la criminelle (Tribunal de Dar El Beida) en attendant la programmation de son procès.

Il est poursuivi pour : incitation à porter des armes contre des représentants de l'État (criminelle), incitation à attroupement non armé et publication Facebook pouvant porter atteinte à l'intérêt national (correctionnelle).